

Révision

« Guide du typographe romand »

(14 décembre 1998)

*Rien n'est plus essentiel à une société
que le classement de ses langages.
Changer ce classement, déplacer la parole,
c'est faire une révolution.*

Roland BARTHES

Les têtes se forment sur les langages.

Jean-Jacques ROUSSEAU

1. Robert GUIBERT – qui a révisé, complété et modernisé *le Nouveau code typographique* édité par la Fédération de la communication CFE-CGC – m'a fait remarquer qu'à l'origine les deux abréviations coexistaient. Pour mettre fin à cette profusion, la commission de rédaction du *code* de l'époque a décidé de ne conserver que l'abréviation **M**. Pourquoi avoir choisi cette façon d'abrégé qui diffère de celle utilisée pour les mots du même type (madame=**M^{me}**, etc.)?

2. En service international, le symbole de la monnaie, en trois lettres, a été arrêté par l'Organisation internationale de standardisation (norme ISO 4217). Pour chaque pays, il est composé du code d'identification international et du symbole de l'unité monétaire (pour la France : **FR** + **F** = **FRF** ; pour la Belgique : **BEF** ; pour la Suisse : **CHF** ; etc.).

3. « Cette codification est obligatoire depuis la loi du 2 avril 1919 et le décret d'application du 26 juillet 1919, lesquels ont été complétés par la loi du 14 janvier 1948, le décret d'application du 28 février 1948, ainsi que par les différents amendements législatifs qui ont suivi. » (*Le Nouveau code typographique*, Paris, 1997, [47] page 31.) Cette obligation ne date donc pas d'hier.

DANS la deuxième partie de mon rapport, après avoir fait une brève introduction à la grammaire typographique, j'ai abordé la question des abréviations (notamment la *cryptomanie*), et ai étudié plus particulièrement celle des mots MONSIEUR et FRANC (unité monétaire).

Logiquement, l'abréviation du mot MONSIEUR est **M^r** ou **Mr** et non **M**.¹ Légalement, celle du mot FRANC (dans l'Hexagone) est **F** (sans point), mais en service international **FRF**².

Les abréviations, type MONSIEUR, MADAME, DOCTEUR..., sont purement conventionnelles et n'ont généralement aucun caractère légal. Propres à chaque langue – voire pays ou région –, elles peuvent varier d'une époque à l'autre. Il est toutefois fortement conseillé de les utiliser – question d'usage, de lisibilité... – mais, à la limite, rien n'y oblige.

Il n'en est pas de même pour les abréviations qui – comme les unités monétaires – font l'objet d'une codification internationale et/ou locale³ par des organismes dûment patentés – et qui, elles, sont légales –, ou d'une convention d'écriture entre spécialistes d'une discipline, d'un secteur d'activité, etc.

DES NORMES

Normes internationales et/ou locales légales (Iso, Afnor...) « Les unités de mesures légales en France font l'objet du décret n° 61-501 du 3 mai 1961 modifié par les décrets n° 66-16 du 5 janvier 1966, n° 75-1200 du 4 décembre 1975, n° 82-203 du 26 février 1982 et n° 85-1500 du 30 décembre 1985. (Voir la brochure n° 1194 publiée par le JO.) ¶ Ces textes rendent **obligatoire** l'utilisation du système métrique décimal à sept unités de base, appelé "système international d'unités (SI)". Ils abrogent les lois

1. *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*, Paris, 1990, p. 174 et 175.

2. *Le Nouveau code typographique* [47] p. 31-32. Ce dernier précise en note : « L'ensemble de ces normes publiées par l'Afnor est nécessaire pour la composition des ouvrages spécialisés », ce qui – en clair – signifie que tout professionnel de la « chose imprimée » devrait les posséder. Elles font partie du *saint-jean* des typographes d'aujourd'hui.

3. Comme pour le *Code de la route*, aucune modification ne peut être apportée sans l'assentiment des membres de la commission concernée. Les contrevenants peuvent donc faire l'objet de poursuites, comme ceux d'autres secteurs d'activité assujettis eux aussi à des normes. À défaut d'intelligence et de civisme, sans doute faudra-t-il plusieurs précédents juridiques pour que les professionnels de la « chose imprimée » les respectent et les appliquent. Bien entendu, si ces normes ne sont pas satisfaisantes – et cela arrive plus souvent qu'on ne le pense (cf. Jacques ANDRÉ, *Histoire d'æ* ; l'Afnor abrège monsieur en MR, mais messieurs en MM., etc.) – il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour les corriger et/ou les faire évoluer, mais cela, par la voie officielle.

4. Comme beaucoup de professionnels, le système proposé par la TOB m'a tout d'abord paru être une régression par rapport aux abréviations traditionnelles. Pourquoi alors ce nouveau système ? Pour enquiquiner le monde ? Certes non ! Pour que les théologiens, biblistes... du monde entier se comprennent, il fallait faire des choix. (J.-P. COLIN fait remarquer dans le *Dictionnaire des difficultés du français* (collection « les usuels », Le Robert, Paris, 1993, p. 610) que si ce système « est moins immédiatement compréhensible, il a l'avantage d'être univoque. ») Hormis quelques récalcitrants, il ne viendrait à l'esprit d'aucun bibliste ou théologien sérieux d'écrire un ouvrage sur la Bible en utilisant un autre système.

5. Il s'agit d'une très sérieuse collection d'ouvrages à caractère scientifique. Pas question donc pour un

et décrets antérieurs pris en cette matière. ¶ Le décret n° 75-1200 du 4 décembre 1975 énumère, en son article 2, les **unités de base** :

- le *mètre*, unité de longueur ;
- le *kilogramme*, unité de masse ;
- la *seconde*, unité de temps ;
- l'*ampère*, unité d'intensité de courant électrique ;
- le *kelvin*, unité de température thermodynamique ;
- la *mole*, unité de quantité de matière ;
- la *candela*, unité d'intensité lumineuse ;

et donne la liste des **unités supplémentaires** (art. 3) et des **unités hors système** (art. 4) qui constituent les seules unités légales¹. » C'est pourquoi le *Nouveau code typographique* a raison d'insister sur « l'obligation [qui est faite à tout citoyen, par conséquent aux professionnels] de les composer conformément aux documents FD T 01-001, NF X 02-001, NF X 02-002, NF X 02-003, NF X 02-004, NF X 02-006, NF X 02-101 et NF ISO 31-11². »

Outre le **système international d'unités** (SI), il existe d'autres normes légales internationales :

- le **code d'identification international des pays** ;
- le **symbole international de la monnaie** ; etc.

Bref, que ces normes plaisent ou non, elles ont force de loi et doivent donc être utilisées en toutes circonstances. Exclusives de toute autre, elles doivent impérativement être reproduites ou citées dans les outils de la langue française (dictionnaires, codes typographiques, etc.)³.

Normes internationales et/ou locales « non légales »

À côté des normes Iso, Afnor, etc., il en est d'autres qui font autorité, comme par exemple celle de la TOB (*Traduction œcuménique de la Bible*) pour l'abréviation des livres de la Bible et la façon de citer les chapitres et les versets⁴.

Les éditions du Cerf (Paris, Lyon), pour sa collection « SOURCES CHRÉTIENNES »⁵, ont publié à l'intention de ses auteurs des *Directives pour la préparation des manuscrits*.

Il convient de faire remarquer, et j'insiste sur ces deux points :

- que si les codifications du type de celles préconisées par la TOB n'ont aucune force de loi, celles « imposées » par les codes typographiques non plus (sauf, bien entendu, lorsqu'ils reproduisent ou citent les normes internationales et/ou locales légales) ;
- que les codifications – type TOB – qui font l'objet d'un consensus international, doivent impérativement remplacer les conventions locales des codes typographiques, etc.⁶.

auteur de donner libre cours à sa fantaisie ou à ses états d'âme, dût-il être en liaison directe avec Dieu. Maints professionnels gagneraient à s'inspirer de la rigueur dont font preuve généralement les éditions scientifiques et techniques. Il est vrai que dans l'industrie, les sanctions économiques... sont immédiates.

6. Il me semble que les spécialistes sont plus aptes que les typos à légiférer dans leur domaine. Maintenant, lesdits spécialistes auraient tort de se priver de l'expérience acquise par les professionnels de la « chose imprimée » auprès d'autres spécialistes. (Jacques André fait remarquer que les typos brillent par leur absence ►

(suite de la note 6 de la page précédente)
dans les instances de normalisation. Il est vrai qu'après avoir composé pour le roi de France et s'être octroyé le port de l'épée, il est difficile de mélanger les torchons et les serviettes. D'ailleurs, encore faudrait-il qu'ils arrivent à s'entendre entre eux...

1. À commencer par *Les Echos (Le Quotidien de l'Économie)*, dont la fabrication est pourtant de qualité.

2. Si les capitalistes du monde entier ont éprouvé le besoin de légiférer en la matière, c'est précisément pour éviter que le même symbole soit utilisé pour des monnaies qui n'ont rien à voir entre elles (exemple : dans l'ancien système, **FL** était utilisé en France aussi bien pour la monnaie des Pays-Bas (*florin*) que pour celle du Luxembourg (*franc luxembourgeois*)*. En France, le symbole **MF** désigne le million de francs (le millier de francs étant symbolisé par **kF****). Or nous utilisons également **MF** pour le *markka* (unité monétaire de la Finlande), alors qu'en service international, pour l'Iso et l'Afnor, seul **FIM** doit être utilisé. Préconiser **FRF** – comme le fait ici l'Imprimerie nationale – seulement « lorsqu'il y a un risque de confusion avec des monnaies étrangères », ce n'est pas acceptable. C'est une façon comme une autre d'inciter les utilisateurs à faire n'importe quoi.

* En fait, si André JOUETTE... donne **FL** pour la monnaie luxembourgeoise, en 1982, Jean-Yves DOURNON..., lui, donne **FLUX**. Après, comment voulez-vous que les utilisateurs s'y retrouvent!

** Pourquoi **MF** et non **mF** comme **kF**? Tout simplement parce que dans le système SI, **m** est l'abréviation de *milli*, alors que **M** est celle de *méga*. Ce n'est qu'à partir de *kilo* que les multiples et sous-multiples décimaux sont composés en minuscules.

3. Mêmes remarques que ci-dessus (note 2), à ceci près que **F** peut être utilisé en toute légalité à l'intérieur de l'Hexagone. (Dans ce domaine, ce n'est pas moi qui reprocherait à Robert Guibert d'« assurer », comme on dit.)

4. JOUETTE André, *Dictionnaire d'orthographe et expression écrite*, coll. « les usuels », Le Robert, Paris, 1993.

5. Page 251, au mot **État**, A. Jouette écrit : « Le symbole international de

Si le « système international d'unités (SI) » est généralement bien accepté par les auteurs de codes typo, il n'en est pas de même pour d'autres systèmes. Par exemple, prenons le cas des unités monétaires. Quand ils ne prônent pas la tolérance ou la flexibilité quant à leur emploi, ils ignorent ces normes purement et simplement. Quant aux techniciens – je pense notamment aux professionnels de la presse¹ – s'ils utilisent sans problème la codification internationale dans les pages consacrées à la Bourse, dans les autres pages ils font n'importe quoi.

Imprimerie nationale (p. 86) : « Le symbole du franc français est **F**, ou **FRF** lorsqu'il y a un risque de confusion avec des monnaies étrangères susceptibles d'être, même par erreur, abrégées par **F** telles que franc belge, franc suisse, florin². »

Nouveau code typo (p. 35) : « Pour les transactions en francs français, que ce soit à l'usage interne ou à l'exportation, il est fortement recommandé d'utiliser le signe **FRF**, afin d'éviter toute confusion avec une autre devise en franc³. »

André Jouette⁴ (p. 285) : « Le symbole international préconisé par l'Association française de normalisation Afnor et l'*International organization for standardization* Iso est : **FRF** → ÉTAT⁵. »

Guide du typographe romand ([523], p. 62) : la norme est purement et simplement ignorée par nos amis suisses. Quant à l'abréviation qu'ils proposent pour le mot *franc* (**fr** si placé après le nombre, ou **Fr** si placé devant ou au-dessus de la somme), disons que nous sommes en présence de ce qu'ils appellent un régionalisme⁶.

Louis Guéry⁷ (p. 99–100) : la norme est purement et simplement ignorée (une constante chez cet auteur : les abréviations des principales mesures légales sont traitées en seulement deux pages). Il est toutefois un des rares auteurs à reproduire les abréviations qui sont utilisées pour les petites annonces (lexique Publiprint). Après avoir rappelé que « l'emploi d'abréviations fantaisistes a parfois rendu des textes incompréhensibles et provoqué des interprétations erronées ; [que] de là sont nés des malentendus qui ont entraîné de graves préjudices au plan commercial et donné lieu parfois à des procès », il publie la préface de ce lexique⁸ : « Ce lexique des abréviations, mis à jour au 1^{er} mars 1976, est destiné :

– à respecter le lecteur, car une petite annonce ne doit pas prendre l'allure d'un rébus et doit permettre la lecture rapide du message ;

la monnaie, en 3 lettres, [est] arrêté par l'[...] ISO ». Arrêté, préconisé... autant de mots qui ne signifient pas tout à fait la même chose. Quelle aubaine pour les démagogues de tout poil qui prennent prétexte de l'ambiguïté des termes pour rendre facultatif le respect des normes.

6. C'est que la précision suisse n'est pas une légende. Que les membres de la commission de rédaction du *Guide* le comprennent bien : leur raisonnement est juste, mais la norme internationale dit que... S'ils ambi-

tionnent de voir le *Guide* devenir la référence dans le monde francophone, ils doivent savoir laisser de côté tout ce qui est régionalismes... Ces derniers peuvent bien entendu figurer dans un tel guide, mais ils doivent être traités à part, comme le sont par exemple les règles de composition des langues étrangères.

7. GUÉRY L., *Dictionnaire des règles typographiques*, CFPJ, Paris, 1996.

8. GUÉRY L., *ouvrage cité*, p. 247 et *Abrégé du code typographique...*, p. 51.

1. Le travail des typographes fut tour à tour rémunéré à la ligne, au mille de signes, au pavé de texte, à la page, etc. Pour chacun de ces modes, les typos trouvèrent le moyen approprié pour faire du chiffre sans trop se fatiguer. C'est ainsi que certains mots ont vu une de leurs consonnes redoublée, par exemple. Plus proche de nous, pour les journaux d'annonces légales, où le mode de rémunération se fait généralement à la ligne ou à la hauteur du bloc-annonce, les typos avaient vite fait d'interlettrer, d'interligner, etc. Ce qui intrigua fort les professionnels de la justice, notamment lorsqu'ils recevaient la facture. Des « normes » furent donc établies. Curieusement, les professionnels de ce secteur sont peu enclins à les enfreindre. Les petites entorses peuvent, certes, exister, mais ça ne devient jamais une habitude. La peur de l'uniforme sans doute (!). De nos jours, c'est parfois l'inverse qui se produit : certains cherchent à gagner de la place. Concernant l'abréviation du mot *franc* en service international, par exemple, un journaliste m'a dit récemment : « On sait que c'est FRF et non FF, mais il faut bien que tu comprennes que ça fait une lettre en plus, ce qui nous oblige à revoir la justification de la ligne... ». Je sens que, dans les temps à venir, beaucoup de justifications vont devoir être rectifiées.

2. Même pour un typo qui, comme Gérard Blanchard (de bienheureuse mémoire) a étudié la linguistique, il est très difficile de renoncer aux bonnes vieilles habitudes. Ainsi, p. 18 de son dernier ouvrage : *Aide au choix de la typo-graphie* (Atelier Perrousseaux éditeur, Reillanne, 1998), après avoir évoqué les formes des différents alphabets, où il distingue les **capitales** des **majuscules** et les **minuscules** des **cursives**, page 20 il poursuit : « Livrée à notre observation, elle [la typo-graphie] propose **trois sortes d'alphabet**. **1 - Les capitales** (issues des **lettres d'inscription romaines**) [... alors que] les **capitales cursives** intègrent toutes sortes d'arabesques. **2 - Les minuscules** (issues de l'écriture des livres) [...]. **3 - Les formes cursives** (issues des écritures personnelles à usage privé et public) [...]. » Page 44, il distingue de nouveau la capitale de la majuscule : « **Le code**

- à sauvegarder la crédibilité du message, car un recours exagéré aux abréviations conduit à des ambiguïtés qui vont parfois jusqu'à encourager la publicité mensongère ;
- à assurer l'efficacité de l'annonce, car plus une petite annonce donnera des informations précises, plus vite sera résolue la parfaite adéquation de l'offre à la demande. »

Inutile de citer davantage, dans ce domaine – comme dans d'autres d'ailleurs –, les auteurs disent et font ce qu'ils veulent¹.

Pour nous résumer, face aux normes, auteurs, éditeurs, journalistes, typographes... n'ont qu'un droit : les appliquer. Les instances de normalisation, un devoir : les faire appliquer.

DE LA CAPITALE ET DE LA MAJUSCULE

L'étude ci-après ne représente que l'infime partie des recherches que je fais actuellement sur la capitale et la majuscule.

Pour le typographe, capitale = majuscule². Voilà encore un bel exemple d'abus de l'argot des typographes.

Pour le paléographe, la *capitale* (ou *écriture monumentale*) représente l'archétype d'un groupe d'écritures (chacun pouvant comporter plusieurs variantes). Autres groupes d'écritures : la *cursive* (ou *écriture commune classique*), l'*onciale* et la *semi-onciale* (appelée plus justement *minuscule primitive* ou encore *nouvelle écriture commune*)³, la *caroline*, la *textura quadrata*, etc.

La *caroline* servira de modèle aux caractères *minuscules* lors de l'invention de l'imprimerie. Quant à la *majuscule*, qui fut tout d'abord une lettre décorative – la lettre de majesté – ornant le début d'un chapitre⁴, elle servira par la suite de signe de ponctuation (associée ou non à un autre symbole), puis de signe de lisibilité (permettant de séparer et distinguer visuellement les mots), pour enfin marquer les débuts des mots et la déférence.

typographique comme les fonctions-signes ont une même origine dans des usages codifiés.

Mais l'on s'aperçoit, par exemple, en ce qui concerne les majuscules, qu'elles ne constituent le plus souvent qu'un problème de *présentation expressive* qui ne saurait venir qu'après (c'est le deuxième degré connotatif) l'*exactitude et la correction du texte*. [...] Les codes sociaux régissant la typo ne sont jamais que provisoires ; figés en pleine évolution, ils divergent parfois, renvoyant alors à une interprétation intelligente, pas rassurante pour autant, de la Loi. ¶ **La majuscule**, utilisée en **initiale** dans le texte, signale soit un début de phrase, soit la place du nom propre, des titres honorifiques, etc. Elle n'est encore au XII^e siècle qu'une **minuscule agrandie**. La typographie la confondra avec la capitale. ¶ La capitale, elle, renvoie à la lettre d'inscription

romaine, lettre d'apparat et de propagande. [...] Elle nous sert surtout à former des titres. »

3. Du III^e au VIII^e siècles, ces deux dernières vont éliminer progressivement les deux précédentes, encore que la capitale proprement dite continue à être employée de loin en loin comme écriture de luxe.

4. En imprimerie, on l'appellera *capitale*, lettre de tête. À l'époque de Charlemagne, « les majuscules serviront aux initiales et se distingueront du reste du texte par la hauteur des caractères et la couleur : rouge, brique ou or. Il s'agit, le plus souvent, d'une capitale romaine, mais on a aussi recours à des formes inspirées de la lettre ronde et renonçant volontiers à une géométrie trop rigoureuse (DRUET R., GRÉGOIRE H., *La civilisation de l'écriture*, Fayard, Paris, p. 65).

1. Dans ce cas, on parle de *grande capitale*. C'est pourquoi Albert DOPPAGNE a raison lorsqu'il écrit dans *Majuscules, abréviations, symboles et sigles* (Duculot, Paris-Gembloux, 1979, p. 5) : « Un mot, un texte entier, peuvent être écrits en capitales : ils ne pourraient l'être en majuscules : rappelez-vous vos premières années d'école où l'on vous apprenait à tracer, en écriture cursive, des minuscules et, d'un dessin souvent très différent pour la même lettre, des majuscules. Un texte écrit entièrement en majuscules de cette nature serait déchiffrable mais pratiquement illisible [exemple : police de caractères *Palace Script*, ci-dessous]. ¶ En caractères d'imprimerie, c'est différent : la lettre majuscule a le même dessin que la capitale [pas toujours] mais elle est plus grande, ce qui justifie cette distinction entre *petites capitales* et *grandes capitales*. Si nous écrivons MARCHAND en capitales, nous recourrons à toutes lettres égales en hauteur s'il s'agit du nom commun ; nous distinguerons la première lettre du mot par une taille supérieure si notre dessein est d'écrire MARCHAND, nom de personne. MARCHAND, nom de personne, écrit en capitales, devra débiter par une grande capitale. Cette lettre sera une majuscule. »

P.A.L.A.C.E. S.C.R.I.P.T.
ou *Palace Script* ?

Dans l'exemple ci-dessus, même les approches des lettres majuscules – il s'agit pourtant d'une police Smart-Font – ne sont pas très soignées d'origine, ces approches étant calculées par rapport à celles des lettres minuscules. Nous retrouvons le même phénomène avec une police « classique », j'entends par là une police dont le dessin des majuscules rappelle (ou est basé sur) celui de la *capitale romaine*.

Texte composé en *Times* grandes capitales, c. 8 (petites capitales simulées en corps 5,8) :

CAPITALES PETITES CAPITALES

Texte composé en *Times* petites capitales, c. 10 (pour simuler les capitales de c. 8) ; les petites capitales sont celles du corps 8 :

CAPITALES PETITES CAPITALES

Raison pour laquelle S. MORISON recommande dans les *Premiers principes de la typographie* d'interletter les capitales et petites capitales car « sans cette intervention, la construction uniformément rectangulaire et perpendiculaire des capitales s'oppose à

Tout cela pour dire :

- Qu'à l'origine lettres capitales et lettres « minuscules » appartenaient à deux groupes d'écritures : *capitale* et *cursive*, et que ces dernières furent tout d'abord utilisées indépendamment les unes des autres.
- Que les lettres initiales (« majuscules ») qui ornent le début d'un chapitre, d'un paragraphe... empruntèrent leur forme aussi bien à l'écriture monumentale (notamment la *capitale romaine*) qu'à la « minuscule » primitive.
- Que ces lettres initiales furent utilisées à des fins décoratives, voire d'illustration, avant de devenir signes de ponctuation, puis signes de lisibilité marquant la politesse ou la déférence.

Ce qui, en clair, signifie qu'une capitale peut être majuscule¹, mais qu'une majuscule n'est pas obligatoirement une capitale².

Pour l'informaticien, « [...] à un caractère peut correspondre plusieurs glyphes [images] : ainsi, la majuscule latine A peut-elle s'écrire avec différents glyphes tels que A, A, **A**, **A**, voire **A** ou A ! [Mes exemples sont quelque peu différents, mais l'idée est la même.] Réciproquement, à un glyphe peut correspondre plusieurs caractères, par exemple, hors contexte, on ne sait pas si "A" est la capitale latine A ou la majuscule grecque *alpha*³. »

Pour des linguistes comme Nina Catach, les deux termes ne doivent pas être confondus : « La différence entre la notion de lettres *capitales* (caractères "haut de casse") et de *majuscules* se voit bien à partir de cette remarque (discutable d'ailleurs) du *Guide romand* (36-37) : "On ne met pas d'accent à la lettre initiale [...] d'un mot en bas de casse : Ame, Emile, Etat [...]. En revanche, on met les accents dans un mot ou une phrase entièrement en capitales : AVÈNEMENT, ÉMILE, DÉJA [sic]...⁴. » Je trouve également ce point de vue fort discutable, car « l'absence d'accents sur les majuscules, capitales et petites capitales (pour les mots-vedettes des diction-

une lecture instantanée. » Il convient de faire remarquer que lorsque le dessinateur de caractères fait bien son travail (comme dans l'exemple ci-dessus), cet interlettrage s'impose pour les grandes capitales, non pour les petites capitales.

2. Claude MEDIAVILLA (*Calligraphie...*, p. 150) fait remarquer que jusqu'à la fin du XII^e siècle, « pour tracer les titres, le début de certains chapitres ou simplement les lettres majuscules, on [utilisait] alternativement la capitale romaine, la rustica et l'onciale. » Pour David HARRIS (*L'abc du calligraphe*, p. 16), « la rustica, utilisée jusqu'à la fin du XII^e siècle, faisait partie d'une "hiérarchie des écritures" : la rustica ouvrait les chapitres, l'onciale les premières lignes, et le reste du texte était écrit en minuscule caroline ». Si on se réfère à la classification Vox-ATypI, le dessin

des majuscules des groupes VIII à XI (*Scriptes, Manuaires, Fractures, Formes non latines*) n'a plus souvent grand chose à voir avec celui de la *capitale romaine* (ci-dessous, le mot SENATVS est toujours composé en capitales) :

SENATVS

Fragment de l'inscription figurant à la base de la colonne Trajane.

Scriptes :

SENATVS S.E.N.A.T.V.S

Manuaires :

senatvs SENATVS

Fractures :

SENATVS SENATVS

Formes non latines :

ᲢᲚᲘᲞᲚᲘᲚ SENATVS

3. ANDRÉ Jacques, « Typographie et Internet », *graphé* n° 14, nov. 1998, p. 11.

4. CATACH N., *La ponctuation*, p. 83.

1. CATACH Nina, *ouvrage cité*, p. 83.
2. Associée à un autre signe (. ? ! :), la capitale/majuscule sert alors à ponctuer et à hiérarchiser le texte. Venant « en tête », elle sera tour à tour initiale de texte ou de partie de texte, initiale de phrase, initiale de citation, initiale d'alinéa, initiale de vers, initiale de définition (dans un contexte), initiale de référence, initiale de parenthèse, initiale de mot (dans un renvoi par exemple), initiale d'abréviation, etc. Des formes particulières de cette dernière existent et marquent tout spécialement le début d'un texte, d'un livre, d'une partie, d'un chapitre, d'un paragraphe, d'un alinéa : ce sont les *lettres ornées*, parmi lesquelles on a distingué la *lettre de deux points* (dont la force de corps correspondait au double de celle employée dans le texte), la *lettre grise* ou *lettre historiée* et la *letrrine*. Historiquement, cette initiale pouvait être « majuscule » ou minuscule, composée en gras et/ou en couleur, accompagnée ou non d'un pied de mouche, etc., et appartenir à des groupes d'écritures différents. Il semblerait que ce soit dans le texte gothique qu'apparurent ensemble pour la première fois les minuscules et majuscules d'une même écriture : « C'est dans l'écriture bâtarde que l'on combine pour la première fois des minuscules et des majuscules, et que l'on utilise des majuscules gothiques pour marquer les débuts de phrase et les noms propres. » (HARRIS David, *L'abc du calligraphe*, Dessain & Tolra, Paris, 1995, p. 10.)
3. Dans ce cas, la majuscule est utilisée seule.
4. VÉDÉNINA L. G., *Pertinence linguistique de la présentation typographique*, p. 106.
5. MALLON Jean, *Paléographie romaine*, Scripturae monumenta et studia III, Madrid, 1952, p. 159-160.
6. D'après GUÉRIN, *majuscule* daterait du xv^e siècle et viendrait du latin *majusculus*, un peu plus grand (DAUZAT Albert, DUBOIS Jean, MITTERAND Henri, *Nouveau dictionnaire étymologique et historique*, Larousse, Paris, 1971, p. 438.

naires par exemple) a toujours entraîné et entraîne encore en français de multiples ambiguïtés¹. » Seul l'accent permet de distinguer la préposition **À** de la première lettre de l'alphabet français (**A**), du symbole de l'ampère (**A**) ou du préfixe d'origine grecque exprimant l'idée d'absence, de privation : **A**.

Concernant l'emploi de la capitale/majuscule, les linguistes distinguent deux fonctions : la *fonction démarcative* et la *fonction distinctive*. D'où l'idée de réserver le mot *capitale* à la fonction démarcative² et celui de *majuscule* à la fonction distinctive³.

Pour séduisante qu'elle soit, cette façon de voir ne résiste pas à l'usage. En effet, l'initiale d'une phrase par exemple peut très bien être « majuscule » ou minuscule, ce que démontre L. G. Védénina⁴ : « La stylistique joue avec cette opposition [majuscule/minuscule], annulant la majuscule afin de rapprocher les phrases. Telle est la manœuvre de M. Butor qui souligne ainsi l'unité des trois paragraphes (3, 4, 5) dans le passage ci-dessous [...]. » Le procédé inverse étant utilisé dans les vers par exemple « pour [les] rendre plus autonome et plus voyant [...]. »

Le même procédé peut être utilisé pour le titre d'un livre ou d'une revue, un logo, etc. Exemple, le titre de la revue créée par François Richaudeau :

communication & langages

Communication et *langage* sont deux noms communs. De nos jours, il n'est pas d'usage de les composer avec une majuscule. Ici, le graphiste a su indiquer au lecteur qu'il s'agit d'un titre sans pour autant faillir à l'usage. Qui plus est, les éléments composés en gras permettent d'abréger le titre en **c&l**.

Ainsi, qu'il s'agisse de calligraphie, d'écriture manuscrite ou de typographie, nous aurions la nomenclature suivante :

- Les **capitales**, qui « [...] servent pour des vedettes, pour des titres, et que, quand elles sont utilisées pour le corps du texte, c'est qu'il s'agit, ou de livres de luxe, ou d'affiches, ou d'inscriptions, qui sont des copies parmi lesquelles les humbles épitaphes, innombrables, gardent encore un caractère de solennité⁵. »
- Les **petites capitales**, qui peuvent être utilisées comme les capitales pour des titres de deuxième niveau par exemple, ou pour des titres qui nécessitent la mise en vedette d'un mot ou d'un groupe de mots (la grande capitale devient alors majuscule), ou pour composer le premier mot qui suit (les premiers mots qui suivent) la letrrine, les préfaces, les jeux de scène, les apartés... un sigle, un mot ou une expression à l'intérieur du texte courant, etc.
- La **letrrine**, qui permet d'« initialiser » (et donc d'organiser) les grandes parties du texte.
- La **majuscule**⁶ qui – associée à un signe de ponctuation – sert à marquer le début d'une phrase, d'une citation, d'un alinéa... (signe-phrase), ou qui – utilisée seule – est réservée aux ensembles suivis de caractères et sert à distinguer un mot ou un groupe de mots (signe-mot).

1. Nina CATACH rappelle que d'autres auteurs évoquent à leur sujet « le repos de l'œil », le « mérite », la « variété », etc. (*ouvrage cité*, p. 83).

Bene & dic qm̄s sãde pãte has cre
 aturas herbarũ. vt sint remediũ
 salutare generi humano. et p̄p̄ta p̄ inuo
 cationẽ facti cui nomis. vt quicũq; ex eis
 sumptetint. corporis sanitates et anime
Oculam percipiant. Per dominũ.
 remus pietatẽ tuã omnipotẽs cre
 ne deus. vt p̄micias creature tue quas
 aeris et pluuie munere et tẽp̄ramẽto fru
 ctificare et crecere iussisti. bene & dictio
 nis tue ymbre perfundas. et fructus terre
 usq; ad maturitatem p̄ducas. tribuasq;
 p̄p̄to tuo de tuis muneribus tibi sq; gr̄as
 agere. vt a fertilitate terre esuriẽntũ ani
 mos bonis affluentib; repleas. vt egenus
 et paup; laudet nomẽ gl̄ie tue. p̄. b. Et te
 nediatio dei pa & tris. et fi & li. et sp̄itũ
 & facti descedat sup; has creaturas amẽ.
 Deinde thurificetur et asperganur aqua
 bñdita.

2. CATACH Nina, *ouvrage cité*, p. 84.
 Encore de nos jours, la majuscule
 peut être utilisée seule, sans aucune
 ponctuation. Exemple : ce poème
 macédonien de Vlada UROCEVIC :

LA FIN DE L'ETE

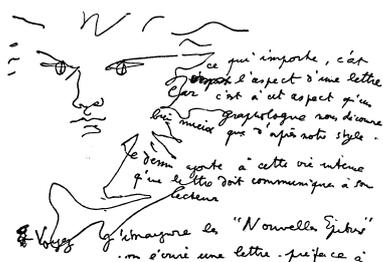
Enferme cet été dans une boîte de paille
 dans une tour de sable dans une étreinte de vent
 dans le calice d'un pavot Enferme-le sans forcer
 enferme-le pour qu'il puisse de nouveau
 apparaître un jour où tu seras seul un jour d'hiver
 Apparaître comme un parfum comme un nom
 comme un signe salubre [oublié]

(Adaptation Guillevic et Lucie Albertini
 Poésie Macédonienne © EFR)

3. Bien entendu, l'orthographe des
 textes anciens doit être respectée.

4. Dans ce domaine, le contexte ne
 suffit pas toujours. Et, même dans ce
 cas, ce n'est pas une raison pour ne
 pas accentuer.

5. Un merveilleux exemple nous
 est donné par ce dessin de Cocteau :



Lettre de la collection Les Nouvelles Épitres,
 éditions du Monde illustré, Paris.

– Les **minuscules** (ou « **bas de casse** », cette dernière expres-
 sion devant être réservée à la composition manuelle).

Majuscule et ponctuation

Les initiales majuscules désignent ce que Mézeray (1673) appelle
 les « grandes lettres », qui sont faites « pour dđasser la vue et pour
 orner l'écriture »¹. À l'origine, ces « grandes lettres » n'impliquaient
 pas obligatoirement le recours à la capitale romaine, des lettres
 minuscules, composées avec une force de corps supérieure, pou-
 vaient très bien être utilisées. Cet usage semble revenir à la mode,
 comme en témoignent les exemples (titres) ci-dessous :

Chez Nous État civil

Parfois, « grandes lettres », majuscules et minuscules ponctuaient
 successivement le texte, comme dans l'exemple ci-contre.

Dans certains manuscrits, seule la présence d'une telle initiale
 marque le passage d'une phrase à une autre, à l'exclusive de tout
 autre signe particulier : « Au Moyen âge, les majuscules, véritables
 signes de ponctuation, pouvaient être utilisées seules, ou après une
 ponctuation faible. Elles présentaient une palette remarquable-
 ment étendue, permettant d'« initialiser » (et donc d'organiser) les
 grandes parties du texte comme les petites, et ainsi d'épargner le
 papier². »

Bref, s'il est un domaine dans lequel la liberté de l'auteur doit
 être préservée, c'est bien celui-là. Jean de Bonnot, par exemple,
 n'a pas attendu que les codes typographiques se prononcent sur le
 sujet pour composer le Coran (voir extrait, page 23). Même chose
 pour la ponctuation, l'*Encyclopædia Universalis* n'a pas cru devoir
 demander l'autorisation de créer de nouveaux symboles (X et X) pour
 indiquer à ses lecteurs que ce qu'ils vont lire relève du débat.
 Dans ce domaine, ce ne sont pas les législateurs qui font l'usage.
 Leur tâche consiste uniquement à l'enregistrer.

Accentuation des majuscules

Je me suis déjà exprimé sur cette question, mais il est utile d'y re-
 venir. Concernant l'accentuation des majuscules, qu'elles soient
 « grandes capitales », « minuscules » ou initiales (letrines), deux
 choix sont possibles :

1. Elles appartiennent à la tradition typographique. Dans ce cas,
 elles doivent être accentuée en toutes circonstances³ : en français,
 l'accent a pleine valeur orthographique. Dans le cas de la letrine,
 écrire: Ô rage, ô... et Orage..., par exemple, cela ne signifie pas la
 même chose⁴.

2. Comme au temps de Gutenberg, le dessin de la majuscule ou
 de la letrine est confié à un illustrateur, dans ce cas tout est per-
 mis, y compris l'omission de l'accent⁵.

Car enfin, comment distinguer le prénom français *Élisabeth* d'*Eli-
 sabeth*, port des États-Unis (New Jersey). Si nous suivons le *Guide
 du typographe romand* au pied de la lettre, les accents sur les majus-
 cules des noms propres suivants : Ôgaki, ville du Japon ; Ôita,
 port du Japon ; Ôland, île de Suède, Örebro, ville de Suède...,
 devraient passer à la trappe ? Au nom de quoi ?

(suite de la note 3 de la page précédente)
 changé de forme, le I consonne, lui, a donné naissance à la dixième lettre de l'alphabet : J.j. Au XI^e siècle, on a surmonté le *i* minuscule d'un accent pour le distinguer des jambages verticaux d'autres lettres, et ce n'est qu'au cours du XII^e siècle que le point sur le *i* est devenu d'un usage courant. Dans *Calligraphie...*, Claude Mediavilla fait d'ailleurs remarquer lui-même que dans la caroline classique de l'École de Tours, le *i* ne possède pas de point.)
 Si le point sur le I capitale n'est pas utile, on peut donc en dire autant de celui du *i* minuscule :

ILLISIBILITÉ illisibilité
 ILLISIBILITÉ illisibilité
 ILLISIBILITE illisibilite

Oui, je sais, il y a les habitudes de lecture, le subconscient, etc. Et puis, je n'ai peut-être pas tout compris. Alors j'attends qu'on m'explique.

1. ARABYAN Marc, *Le prêt-à-clicher. Typographie et mise en pages*, éditions L'Harmattan, Paris, 1997

2. ARABYAN Marc, *ouvrage cité*, p. 104. Nous l'avons vu, ce sont les capitales et non les majuscules qui sont utilisées de tout temps dans la composition des titres. Même chose pour les sigles, qui peuvent être composés aussi bien avec les grandes que les petites capitales. EDF, par exemple, s'écrit au long *Électricité de France*, et non *Électricité De France*.

3. ARABYAN Marc, *ouvrage cité*, p. 105-107. Les capitales ne sont pas davantage un enrichissement typographique. Elles furent à l'origine de notre écriture. C'est un peu comme si on disait que les minuscules ou les cursives sont des enrichissements. Dans un texte, capitales, minuscules, cursives ne peuvent-elles pas être utilisées seules ? Parler de *majuscules d'imprimerie* ne peut se concevoir que lorsqu'on confond capitales et majuscules. Cette expression est du même type que « typographie orale », « nature orale » du texte, etc. Quant à écrire que l'imprimerie ne connaît seulement que les capitales ??? (Pour mémoire, *pré-nom* signifie bien : qui vient avant [qui précède] le nom. Inutile donc d'en faire un fromage.)

En fait, derrière ce refus d'accentuer les majuscules et les capitales se cache toujours l'esthétique. À certaines époques, par exemple, certains typographes respectueux de la langue française composaient les lettres accentuées ainsi :

OFFRE SPÉCIALE

De nos jours, on assiste au même phénomène avec le point sur le *Î* capitale :

OFFRE SPÉCIALE

c'est que certaines manies... sont tenaces.

Pour en terminer avec cette question de l'accentuation des majuscules et des capitales, voyons ce qu'écrit Marc Arabyan¹ :

« Les **majuscules** sont des *marques linguistiques* qui signalent exclusivement les initiales des phrases, des titres et des noms propres ou qui composent les sigles. Leur sens est *sémantique* – permettant par exemple de distinguer entre la **terre** du jardin et la planète **Terre** – et *syntactique* : la majuscule initiale est constitutive de la phrase². »

« De leur côté, les **capitales** sont un *enrichissement typographique*. Les grandes signalent les titres de premier niveau (ouvrage, livres, volumes, parties et chapitres). Les petites sont requises dans l'impression des patronymes et des titres courants. ¶ On parle de *majuscules d'imprimerie* lorsqu'il s'agit d'écriture manuscrite – par exemple pour remplir un formulaire. Cette expression signifie que les majuscules sont tracées à la main à l'*imitation* des capitales de l'imprimerie. Le langage courant est ici trompeur, car il n'existe pas de majuscules en imprimerie, seulement des capitales : les majuscules sont imprimées en capitales mais la réciproque n'est pas vraie, et toute capitale ne vaut pas pour une majuscule. ¶ Comparez ces trois formules :

Victor Hugo Victor HUGO VICTOR HUGO

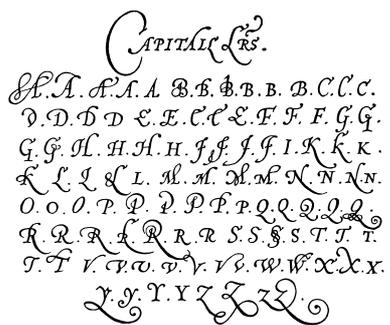
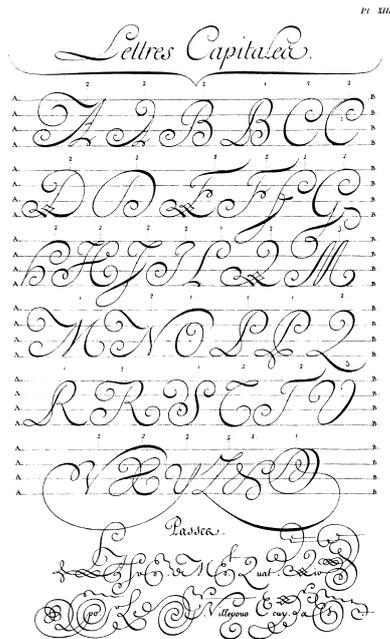
Dans la formule de gauche, les majuscules marquent bien les noms propres mais seule la convention qui veut que le prénom vienne avant le nom permet de comprendre que c'est Hugo le patronyme. Au centre, les majuscules initiales des deux mots et les petites capitales du patronyme apportent toutes les informations utiles au lecteur [...]. À droite, les deux oppositions majuscule/minuscule et majuscule/capitale sont neutralisées : seule à nouveau la convention permet d'interpréter VICTOR comme un prénom et HUGO comme un nom³. »

Jusqu'à présent, nous n'avons affaire qu'à des lieux communs : l'auteur ne fait que reproduire ce qu'il a lu ou entendu, généralement des typographes, le tout assaisonné à la sauce linguistique. Bref, dans ce domaine, la confusion est totale. Car l'écriture capitale, quand elle n'était pas réalisée au burin... sur la pierre (lapi-cides) fut d'abord exécutée à la main (copistes, scribes) avant d'être matérialisée dans un bloc de métal (typographes), que je sache. Mais c'est surtout avec le paragraphe suivant que ça se gâte.

« La même opposition vaut pour les questions d'accentuation. C'est ainsi que je n'accentue pas les majuscules... mais que j'accentue les capitales. ¶ L'Imprimerie Nationale [*sic*] accentue tout,

1. ARABYAN Marc, *ouvrage cité*, p. 108.
2. Extrait de James G. FÉVRIER, *Histoire de l'écriture*, p. 89.
3. En informatique, par exemple, les lettres accentuées ne sont généralement accessibles que par une combinaison de touches. Contrairement à ce que pensent des auteurs comme Perrousseau, elles ne sont pas « cachées », etc.

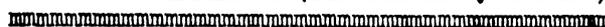
Tous ces exemples sont extraits de *L'encyclopédie Diderot et d'Alembert*, Inter-Livres :



y compris [à] majuscule : *À bon entendeur, salut...* C'est de l'hypercorrection. La majuscule manuscrite n'a jamais été accentuée. On écrit et on abrège Edouard, Elisabeth, Emile, E. Magne, ENA, EDF, etc. Il me semble qu'il n'y a pas à y revenir : il faut ici imprimer comme on écrit à la main, sans accent. En revanche, l'imprimerie classique a toujours accentué les capitales. C'est un siècle de dactylographie sur des machines américaines (Remington, Underwood...) dont le clavier ignorait les accents qui a fait perdre l'habitude d'accentuer les capitales. L'ordinateur permet de retrouver l'usage ancien, ce qui est une chance compte tenu du gain de lisibilité qu'il permet¹.

« À bon entendeur, salut... », « c'est de l'hypercorrection », « il me semble qu'il n'y a pas à y revenir », etc. On a plutôt intérêt à être d'accord avec l'auteur et à faire partie de **Sa** tribu. Que dire de plus sans que « je m'énerve ». Pour ne pas accentuer les capitales et les majuscules, les typographes n'ont pas attendu l'invention de la machine à écrire. Et – nous l'avons vu –, les dactylographes consciencieux mettaient les accents à la main, voire en « Letraset ».

L'ÉCRITURE ANNAMITE (CHŪ'NŌM ET QUÔC NGŪ')²



Quelle que soit la technologie utilisée, leur accentuation ou non dépend uniquement de la conscience professionnelle des typographes. Car – il faut bien le reconnaître –, comme au temps du plomb, ils sont nombreux à avoir un « poil dans la main »³.

Bref, vouloir accentuer uniquement les capitales mais non les majuscules, cela n'a aucun fondement : c'est de la masturbation intellectuelle de spécialistes, pour ne pas dire du maniérisme. Certains me rétorqueront : la langue française est faite d'exceptions. Ce à quoi je répond : la langue française est moins faite d'exceptions que de nuances, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Les illustrations ci-dessous et ci-contre montrent, si besoin était, à quel point « ça flotte » côté vocabulaire.

Pl. IX

ALPHABET									
Islandoic			Anglo Saxon		Moeso Gothique		Gothique Carré		
Fig	Nom	Provenance	Majuscule	Minuscule	Valeur	Fig	Valeur	Ex. Alberto Durero	
A	Aar	A	A	a	A	λ	A	a	p
B	Biarkan	B	B	b	B	β	B	b	q
1	Kncsol	C	E	c	C	Γ	Γ	c	r
4	Dyß	D	D	ð	D	ð	D	c	r
1	Stungen jis	E	E	e	E	ε	E	c	r

Pl. XII

ALPHABETS ARMÉNIENS.							
Majuscules.		Cursives.		Noms.			
Peintes Lapidaires	Rondes	Majusc.	Minusc.	Armenien	Latin	Valeur	Valeur Numérique
				ԱԻԲ	Aib	A	1
				ԲԵՆ	Bien	B	2
				ԳԻՄ	Sim	G	3
				ԴԱ	Da	D	4

1. Ce qui, parfois, peut être dangereux. Souvenez-vous du raisonnement des sophistes.

2. Et même à supposer que ce ne soit pas le cas, aujourd'hui, les professionnels de la langue éprouvent le besoin de distinguer la capitale de la majuscule.

3. Prenons le terme *bas-de-casse*, par exemple. Rien ne justifie son maintien lorsqu'on compose avec des outils autres que le plomb. Le mot qui lui correspond : *minuscule*, est connu de tout le monde, et je ne vois pas au nom de quoi les typographes imposeraient à la terre entière leur jargon qui ne correspond plus à rien dans les nouvelles technologies. (Lorsque les typos ont pris le travail des copistes et des scribes du Moyen Âge, ils ne se sont pas préoccupés... de ce genre de détails.)

4. Qu'à certaines époques, des professionnels de la « chose imprimée » aient contribué à la préservation ou à l'évolution de la langue française, c'est un fait établi. De tels professionnels existent toujours. Malheureusement, quand ils s'expriment – ce qui est rarement le cas – peu nombreux sont ceux qui les écoutent. Quant aux autres, le plus grand nombre (les masses), comme le dit MASSIN : « Il y a belle lurette que les artisans ne sont plus des artistes. »

5. Lorsque nos confrères suisses décident de ne pas accentuer la lettre initiale (capitale) d'un mot en bas de casse mais de le faire dans un mot ou une phrase entièrement en capitales, ils ne prétendent pas avoir raison, et ils n'engueulent... personne. J'ai dit à plusieurs reprises à Roger Chatelain que je ne partageais pas son point de vue, mais nos échanges ont toujours été très courtois. Je l'expose ici en faisant part non seulement de l'état actuel de mes recherches, mais également des conclusions d'autres chercheurs ou spécialistes en la matière. Raison pour laquelle, lorsque je lis ou entend de pareils propos, je sors mon miroir... (Au sujet du miroir, voir mon rapport *Qualité & Typographie*, tome I, page 2.) Comme je l'ai écrit au début de ce chapitre, cette étude sur la capitale/majuscule ne représente que la partie immergée de l'iceberg. Alors que j'avais rédigé

Le cas « Marc Arabyan » est intéressant à plus d'un titre. Que fait l'auteur dans la vie : il enseigne la communication graphique dans une université. Quelle est sa pratique (?!). La seule chose qu'on peut affirmer, c'est qu'il a de bonnes lectures.

Les propos de l'auteur sont cohérents, logiques, etc.¹. L'ennui est qu'il exerce son talent sur des données qui sont fausses dès le départ. En effet – il me semble l'avoir démontré –, les termes **capitale** et **majuscule** ont souvent été pris l'un pour l'autre, et ce à toutes les époques². Dans l'*Encyclopédie Diderot et d'Alembert*, par exemple, le terme *capitale* est utilisé pour désigner des caractères qui ne sont nullement d'imprimerie, alors que celui de *majuscule*, lui, est parfois utilisé pour des caractères d'imprimerie dont le dessin prend modèle sur celui de la *capitale romaine*.

Raison pour laquelle, écrire : « il n'existe pas de majuscules en imprimerie, seulement des capitales », c'est répéter sottement, sans avoir pris la peine de vérifier, ce qui est lu ou entendu. D'autant que ce discours est celui des typographes, non celui des linguistes, des paléographes, etc. L'argot des typographes n'est pas normatif en la matière, que je sache³. Dans ce domaine, d'ailleurs, il me semble que les linguistes, paléographes, etc., sont plus aptes à préciser la terminologie que les typographes qui – je le rappelle – n'ont pas pour vocation de légiférer en la matière, mais d'appliquer – dans les règles de l'art – les décisions qui sont prises⁴.

Non content d'affirmer sans preuve, l'auteur tient des propos qui ne manquent ni d'insolence ni de prétention⁵. Prenons, par exemple, l'accentuation des majuscules/capitales.

Le vocabulaire est normalement fixé par l'Académie. Dans les faits, ce n'est pas toujours le cas, mais passons⁶. Tout citoyen est libre de modifier l'orthographe d'un mot pour un besoin particulier. L. G. Védénina en donne des exemples dans *Pertinence linguistique de la présentation typographique*⁷. Ces modifications sont parfois enregistrées par l'usage. Mais, avant d'être enregistrées par l'usage, la nouvelle orthographe ne saurait être imposée par qui-conque. De la même façon, des mots sont parfois créés de toutes

une vingtaine de pages sur le sujet, j'ai voulu prendre connaissance de l'étude de Jean MALLON, Robert MARICHAL et Charles PERRAT sur *L'écriture latine. De la capitale romaine à la minuscule* (Arts et métiers graphiques, Paris, 1939). Ne parvenant pas à me la procurer, sur les conseils de Paul-Marie GRINEVALD, je me suis rendu à l'IRHT (Institut de recherche et d'histoire des textes de Paris). J'y ai fait la connaissance de Denis MUZELLE, chef de la section « Paléographie latine ». Après discussion, et sans remettre en cause ce que j'avais écrit jusqu'alors, ce dernier m'a fait comprendre gentiment que la partie *paléographie* était un peu sacrifiée... bref, que ce serait bien si je revoyais ma copie sur ce point. Ce que j'ai fait de bonne grâce. Aujourd'hui, j'en suis à plus de trente pages. Pour le

document définitif, il faudra patienter un peu. (Denis MUZELLE m'a fait remarquer que la terminologie était loin de faire l'unanimité chez ses confrères.) Une linguiste comme Nina CATACH – qui a passé sa vie à étudier l'orthographe, la ponctuation, etc. – ne me contredira certainement pas : le sujet est passionnant et ne saurait être traité à la légère. En tout cas, nous n'avons que faire des affirmations d'individus qui se prennent pour Zorro, le Messie, etc. : « Vous avez un petit problème, alors Moi, M. A., je vais trancher... ».)

6. Peut-être verrons-nous un jour la même orthographe... dans les dictionnaires.

7. VÉDÉNINA L. G., *ouvrage cité*, p. 103-104. Voir ici, p. 28.

1. Lorsque j'étais éditeur, j'ai fait faire la couverture d'une revue par un studio parisien. Le titre comportait le mot PRÉSENCE. Ce dernier n'ayant pas été accentué, j'ai donc demandé qu'il le soit. Ce à quoi la graphiste m'a fait remarquer que si elle ne l'avait pas fait, c'était pour préserver l'esthétique de l'ensemble. Je lui ai alors répondu que si j'avais fait appel à ses services ce n'était pas pour qu'elle élude les problèmes mais pour qu'elle les résolve, sinon j'aurais réalisé cette couverture moi-même. Elle a immédiatement optempéré, non parce que « le client est roi » comme on dit, mais parce que c'était une professionnelle et une personne intelligente. Quand on a tort, on ne discute pas.

2. Pensant que je reproche aux autres de légiférer, quelqu'un m'a fait remarquer que parfois je légiférais moi-même. Ce n'est pas à ce niveau que se situe le problème. Quand une règle me paraît fondée, je suis le premier à l'appliquer et à la faire respecter, qu'on soit typographe, auteur, éditeur, etc. Dans mes études, je ne prétends nullement avoir raison, et j'attends qu'on m'apporte la preuve que je me trompe. Jusqu'à présent, je ne peux pas dire que j'ai reçu beaucoup d'arguments contre. Dans mon dos, par contre, pour discuter, ça discute. (C'est normal. Je n'ai pas la prétention de changer une tradition qui remonte à la nuit des temps.)

Comme l'a écrit Roger CHATELAIN dans *RSI* et *Le Gutenberg* à l'encontre de confrères qui critiquent ouvertement le *Guide romand* mais qui sont bien incapables de dire par écrit en quoi ils ne sont pas d'accord : « Muets comme des carpes... ». Ce n'est pas très gentil pour les carpes, mais ça fait passer le message. À mon avis, nous sommes en présence d'un régionalisme. Pour le général DE GAULLE : « Les Français [étaient] des veaux. » J'ai appris récemment que le plat préféré de notre président est la tête de veau. Dans la mesure où il a fait siennes les idées du général, là, j'ai besoin d'être rassuré. J'ai peine à croire que cette appétence trouve son origine dans une hérédité cannibale. Il ne s'agit quand même pas d'un sacrifice de substitution républicain. (*Peu après l'envoi de mon rapport à l'Élysée* : « Alors MÉRON, tu ne fais plus le mariole... T'as perdu ta langue!... »

pièces (exemple : ceux « forgés » par Rabelais), ou importés d'une autre langue. Là encore, ils n'appartiennent à la langue française qu'une fois enregistrés par l'Académie. Un mot comportant des accents... ne saurait donc être mutilé sous prétexte qu'il est composé en minuscules, en capitales ou avec une majuscule. Car enfin, d'où vient cette lubie ? Quelle autorité légale a décidé cela ? Dans le cas présent, il s'agit tout simplement de falsification, dans tous les sens du mot (qu'il y ait ou non volonté de tromper). Et cela, au nom de l'esthétique ou de prétendues traditions. Eh bien, non, les accents doivent être mis en toutes circonstances¹, que cela plaise ou non². Comme en d'autres langues, ils ont pleine valeur orthographique en français³.

Dernier point : lorsque Marc Arabyan écrit que « l'imprimerie classique a toujours accentué les capitales », là encore, il s'agit d'une affirmation purement gratuite, car ce n'est malheureusement pas le cas. D'où cette affirmation, chez la majorité des typographes : « Les capitales ne prennent pas l'accent ». Sans s'en rendre compte, l'auteur fait toutefois un pas en avant dans ce domaine. Ainsi, il y a peu, l'Imprimerie nationale demandait d'accentuer toutes les capitales, sauf la préposition À capitale, car cela serait disgracieux. Je pourrais donner d'autres exemples. Avec de tels principes, il ne faut donc pas s'étonner si l'Administration (entre autres) s'autorise, encore aujourd'hui, à falsifier l'identité des personnes⁴.

3. N'est-il pas amusant – enfin, façon de parler – de constater que ceux qui prônent la suppression des accents en certaines circonstances, sont les premiers à critiquer la dernière réforme de l'orthographe, précisément parce que les accents de certains mots sont passés à la trappe. Évoquez la cohérence, ils prennent vos remarques pour des insultes.

4. Voir l'article de Jacques ANDRÉ, « Petite (mais excellente) défense de la langue française », paru dans *graphé* n° 10-11 (mai 1997), p. 10-11. ANDRÉ, ce n'est pas ANDRE. MÉRON, ce n'est pas MERON... Tout comme DUPONT écrit avec un T ce n'est pas DUPOND écrit avec un D. L'origine du nom n'est pas la même. Ne pas connaître l'orthographe de mon nom, c'est plus qu'une faute de goût, c'est un manque de culture générale. En effet, c'est le nom d'un petit village d'Anjou (Maine-et-Loire) :



En Galilée, c'est également le nom d'une montagne (le mont Méron,

1 208 mètres), le nom d'un village (un haut lieu de la spiritualité juive puisque les juifs du monde entier y viennent en pèlerinage pour se recueillir sur la tombe du père de la Kabbale : RaBBi CHiM"oN BaR YoHaY), et le nom d'un lac (les eaux de Mérom est-il écrit dans la Bible). En effet, mon nom y figure également (Josué 11,5,7; Néhémie 3,7, ...) Si l'orthographe varie selon les époques et les auteurs (MéRoN, MeiRoN, MéRoNe, MéRoM, MéRoMe), la Bible du Rabinat français écrit MèRôN. La plupart des auteurs juifs écrivent MÉRON (G. CASARIL, A. ABÉCASSIS, etc.). Connue dès le XIV^e siècle avant J.-C. sous le nom de MeRoTH, ce village fit partie des territoires juifs dès le XV^e siècle avant J.-C. Dans une vieille encyclopédie (peut-être Quillet), le mont Mérou est orthographié Méron. Encore une co[q]uille de typographe suite à une casse mal distribuée. Je suppose que pour le poisson, c'est la même chose. Le mérou étant une espèce protégée, j'ai bien peur, monsieur le Président, qu'il vous faille sauter un repas. J'ajoute que si Dieu s'est révélé à Moïse au Sinaï, c'est sur ma terre (celle de mes ancêtres) qu'il a choisi de naître. Ne l'appelle-t-on pas le Galiléen ? Pardonnez-moi pour toutes ces précisions, mais ne dois-je ►

(suite de la note 4 de la page précédente)
pas veiller à mon image auprès de mes fidèles détracteurs. Que voulez-vous, selon certains je serais paranoïaque... Je ne peux quand même pas les décevoir.

Tous les artisans du prépresse vous le diront. De telles règles – qui n’ont aucun fondement – ont parfois de graves répercussions économiques. Elles sont non seulement à la source de discordes et de discussions sans fin, mais ce sont toujours les mêmes qui supportent les frais des inévitables corrections : les professionnels de la composition et de la mise en page. Il ne faut donc pas s’étonner si des mentions du type : « Ce document a été imprimé d’après les épreuves en bon à tirer remises par le client » figurent de nos jours dans les achevés d’imprimer. Car, tôt ou tard, c’est : soit le dépôt de bilan, soit la démission. Il convient donc de bien réfléchir avant d’affirmer et/ou de légiférer.

Simplifions ! Tel est le nouveau mot d’ordre dans la profession. Ce n’est pas en complexifiant les règles : dans tel cas on fait ceci, dans tel autre cela, qu’on peut parler de simplification.

Dans ce domaine également, j’ai bien d’autres choses à dire, mais je m’en tiendrai là pour aujourd’hui.

J’aimerais terminer cette première participation à la révision du *Guide* par des choses plus « légères » et plus agréables.

Au chapitre « Principes typographiques », le *Guide* écrit au mot « Corps »¹ : « Un moyen empirique permet de trouver la force de corps en mesurant la hauteur d’une majuscule² du caractère imprimé. Il suffit de multiplier par quatre la hauteur obtenue en millimètres. Par exemple, une majuscule de 3 millimètres représente un corps 12. » Le procédé inverse vaut également. Le même type d’énoncé se trouve dans Bernd HOLTTHUSEN, *Scangraphic digital type collection*, Scangraphic Dr. Böger GMBH, février 1985.

Fort de ce renseignement, je le mentionne régulièrement dans mes formations. Pour la dernière, j’avais pris avec moi le livre commémoratif de l’Ecole romande des arts graphiques, *Empreintes* (Lausanne, 1972-1997) que Roger Chatelain venait fort aimablement de m’offrir, cela afin d’illustrer auprès de mes stagiaires la qualité en typographie. Une de mes jeunes stagiaires m’a demandé à le garder pour la soirée. Le lendemain matin : « Dites-moi, monsieur Méron, vous nous avez dit que pour connaître la force de corps d’un caractère en points il suffisait de mesurer la hauteur d’une capitale en millimètres puis de la multiplier par 4. Or, dans le livre que vous m’avez prêté, il est écrit page 16 : “**La hauteur capitales** : distance de la ligne de base au sommet des capitales. Cette mesure en millimètres multipliée par 4,13 donne le corps en points (points PAO).” Il faudrait savoir...³. »

Quand je vous dis que la précision suisse, ça n’a rien d’une légende, en voici une preuve. Parce que là, voyez-vous, ils ont été très raisonnables. Ils se sont contentés de seulement deux chiffres après la virgule, mais ne vous y trompez pas, c’est leur nombre *Pi*. On sent bien qu’ils cherchent à faire du *Guide* la référence dans toute la francophonie. Puisqu’ils aiment la précision, je vais leur en donner.

Tout d’abord, il convient de préciser dans le *Guide* de quel type de point typographique il s’agit : didot ou pica.

Ensuite, il importe d’attirer l’attention sur le fait que le résultat dépend – parfois beaucoup – de la police utilisée : si certaines polices ont une hauteur de capitale identique à celle des « longues

1. *Guide du typographe romand*, 5^e éd., AST, Lausanne, 1993, p. 190.

2. À mon avis, elle a dû se perdre!...

3. Ce jour-là – mais ce jour-là seulement –, je reconnais avoir détesté les Suisses... Alors aujourd’hui, bien évidemment, je me venge.

du haut» – ce qui n'est pas toujours le cas, les capitales pouvant avoir une hauteur légèrement inférieure ou supérieure à ces dernières – il faudra soit majorer le résultat obtenu, soit le diminuer :

Conversion forces de corps millimétriques et typographiques¹

1. Le E capitale est composé en corps 24, en points didot puis en points pica.

Points didot	Points pica
E 6,454 2 mm (× 3,72) Arial	E 6,031 mm (× 3,98)
E 5,975 8 mm (× 4,017) Baskerville	E 5,583 6 mm (× 4,3)
E 5,605 6 mm (× 4,282) Bembo	E 5,238 mm (× 4,581)
E 5,912 6 mm (× 4,06) Bodoni	E 5,524 8 mm (× 4,345)
E 6,508 4 mm (× 3,69) Century Old Style	E 6,081 6 mm (× 3,947)
E 6,427 2 mm (× 3,735) Century Schoolbook	E 6,005 6 mm (× 3,997)
E 6,472 2 mm (× 3,71) Cheltenham	E 6,047 8 mm (× 3,97)
E 6,011 8 mm (× 3,995) Ehrhardt	E 5,617 6 mm (× 4,275)
E 6,147 2 mm (× 3,91) Franklin Gothic	E 5,744 2 mm (× 4,18)
E 5,849 4 mm (× 4,1) Frutiger	E 5,465 8 mm (× 4,4)
E 5,623 8 mm (× 4,267) Futura	E 5,255 mm (× 4,57)
E 5,677 8 mm (× 4,23) Garamond	E 5,305 4 mm (× 4,53)

L'exemple qui suit illustre à la perfection le souci du détail de nos amis suisses. Il m'a valu un petit échange de correspondance avec Roger Chatelain. Il n'est pas question que je reproduise ici cette correspondance (il le fera s'il le désire), je donnerai toutefois ma conclusion et sa réponse : « Je rends grâce à la légendaire précision

